



Le terrain

La Serre de Portelas, terrain de 15 hectares, est propriété du C.S.C. Le Conseil d'Administration en assure la gestion.

Ouvert toute l'année aux adhérents, il est équipé d'installations de loisirs et sportives : piscine avec pataugeoire, tennis, tir à l'arc, ping-pong, terrains de volley, basket, badminton et boules. Un home collectif complète ces installations.

La nature y est protégée, un vaste espace naturel est traversé d'un sentier de promenade.

Cet espace naturel est complété par le jardin des saveurs et des plantes médicinales.

Son classement préfectoral 1 étoile permet d'y camper ou d'y posséder une installation résidentielle. Vous pouvez aussi passer la nuit au dortoir (6 places).

Du 15 juin au 15 septembre, le terrain s'anime car il accueille des naturistes venus de toute l'Europe.



Les tarifs 2010

COTISATION CLUB

Couple	126,00 €
Personne seule 18 ans ou +	77,00 €
Étudiant non salarié - de 25 ans	31,00 €
Jeune de 15 à 17 ans	27,00 €
Junior de 10 à 14 ans	12,00 €

COTISATION INSTALLATION

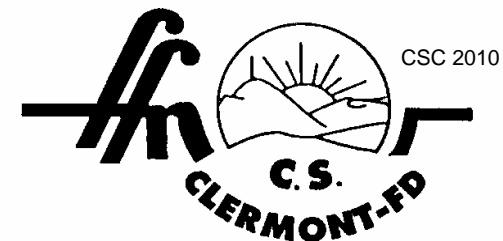
Tente	65,00 €
Caravane, camping-car de moins de 7 mètres	160,00 €
Mobil-home ou caravane de plus de 7 mètres sans assainissement individuel	202,00 €
Mobil-home ou caravane avec assainissement individuel	208,00 €
Chalet	258,00 €

ELECTRICITE

Forfait 6 ampères du 1/04 au 30/09	40,00 €
Résidentiel 10 ampères (l'unité) (minimum de facturation : 15,00 €)	0,16 €

DORTOIR & CAMPAGE A LA JOURNEE

Pendant la période d'ouverture du camping :
15% de réduction sur le tarif camping



Club du Soleil de Clermont-Ferrand

FFN - FNI - FFCC

La Serre de Portelas
63450 SAINT SATURNIN

☎ : 04 73 39 35 25
fax : 04 73 39 35 76

E-mail : contact@ffn-csclermont.com
web : www.ffn-csclermont.com

Permanence à la Serre de Portelas
le vendredi de 15h00 à 18h00

Association déclarée sous le régime de la loi 1901
Préfecture du Puy-de-Dôme N° 6389 J.O. du 30/12/71

Terrain :

La Serre de Portelas
Chadrat
63450 SAINT SATURNIN

☎ : 04 73 39 35 25
www.ffn-laserre.com
info@ffn-laserre.com

1 Etoile
(Classement Préfectoral)



Le Club

Le Club du Soleil de Clermont-Ferrand est une association régie par la loi de 1901.

Son origine remonte à 1963 sous l'égide du Club du Soleil France, mais il prend son autonomie en 1971 par le dépôt de ses statuts en préfecture.

Le Club est géré par un Conseil d'Administration de 12 membres bénévoles, élus par l'Assemblée générale des adhérents. Son fonctionnement est régi par ses statuts et ses règlements intérieurs du club et du terrain.

Le C.S.C. est affilié à ou agréé par :

- la Fédération Française de Naturisme.
- la Fédération Française de Camping-Caravaning.
- la Direction Départementale du Temps libre, de la Jeunesse et des Sports.
- l'Office de Tourisme L.A.V.E. (Aydat).

Pourquoi adhérer au club ?

- Pour une qualité de vie dans un milieu naturel et protégé.
- Trouver une ambiance amicale et sereine.
- Pratiquer la nudité en famille et en commun pour favoriser le respect de soi-même et des autres.
- Profiter du terrain avec sa piscine et ses installations sportives.
- Se retrouver entre amis, partager ses passions, échanger ses connaissances.
- Participer à la vie et à l'amélioration du terrain suivant ses capacités.



La cotisation

Le paiement de la cotisation implique l'acceptation des statuts et des règlements.

Elle inclut :

- la licence FFN - FNI reconnue par toutes les entités affiliées à ces fédérations.
- l'information et l'accès à toutes les activités organisées par le club.
- le libre accès au terrain la Serre de Portelas.
- le droit de vote à l'Assemblée Générale dès la deuxième année.

La licence marque l'engagement de son titulaire dans le mouvement naturiste.

Comment cette cotisation est-elle utilisée ?

- frais de courrier et secrétariat.
- licence fédérale.
- frais du siège.
- petit entretien du terrain.

Comment devenir adhérent ?

Renvoyez au Conseil d'Administration votre formulaire de demande d'adhésion rempli, 2 photos d'identité et le règlement de la cotisation.

Après acceptation par le C.A., vous recevrez votre carte de membre, une licence ainsi que la liste des avantages liés à la licence.



Le bénévolat

Le fonctionnement du club est basé sur le bénévolat.

La gestion, l'entretien, le fonctionnement ainsi que les aménagements sont réalisés en grande partie par des adhérents bénévoles. Un salarié à temps partiel nous soulage d'une partie de l'entretien.

Chaque adhérent, ne serait-ce que par son comportement, doit apporter sa contribution à la vie du Club.

Le bénévolat est toujours l'occasion d'un enrichissement (moral !) personnel. Il est également le meilleur moyen de s'intégrer dans un groupe constitué.



Les renseignements de cette brochure sont donnés à titre indicatif.

Documents de référence :

- Statuts du Club du Soleil de Clermont-Fd
- Règlement intérieur du club
- Règlement intérieur du camping La Serre de Portelas
- Tarifs des cotisations
- Tarifs du camping